L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

SAMEDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

XVIII.

QUE LES FEMMES SONT CHARITABLES AUX MENDIANTS D'AMOUR.

(Suite.)

— Il y a deux mois, reprit Zaccharias froidement, vous étiez le plus riche et le plus estimé de tous les marchands de Venise, le peuple des marchés, des quais et des ports saluait en vous son patron bienaimé, vous étiez le maître d'une véritable flotte qui sillonnait toutes les mers et faisait retentir votre nom en Occident et en Orient comme celui d'un souverain. Si à cette heure de prospérité inouïe, un homme était venu vous dire que ces trésors allaient disparaître par enchantement, que cette grandeur et cette puissance allaient s'évanouir comme un rêve, s'il avait ajouté que du jour au lendemain le généreux et illustre Da Ponte réduit, non pas seulement à la ruine, mais à la misère, à la honte, non pas seulement à la misère, mais à la honte, serait jeté en prison, puis ignominieusement exposé sur la place Saint Marc et marqué au front par la main vile du bourreau, car c'est la l'infame flétrissure réservée aux débiteurs insolvables, vous auriez ri, n'est ce pas, Bartolomeo, des prédictions de cet homme? Et vous n'avez dit comme aujourd'hui: En vérité j'ai affaire à un fou.

Le marchand se recula, épouvanté et n'osant répondre, à ce tableau terrible et cruellement sincère du sort qui le menaçait. Une transformation subite s'était opérée sur son visage, devenu affreusement pâle, et ses yeux hagards semblaient contempler des scènes hideuses que le colporteur avait déroulées devant lui.

— Cependant, poursuivit ce dernier, oserez-vous affirmer à l'heure présente que je ne vous ai mérité d'être châtié comme un imposteur?

— Non! non! balbutia le marchand d'une voix sourde, en laissant tomber sa tête sur sa poitrine.

Cette douloureuse exclamation fut suivie d'un profond silence. Zaccharias semblait vouloir laisser à Da Ponte le temps de bien se pénétrer de l'horreur de sa situation. Il regarda d'un air de triomphe ses deux compagnons, le Varangien et le dompteur de lions, puis il toucha du doigt l'épaule de son hôte:

— Eh bien! maître, reprit-il, je ne suis pas un fou que ce devin quand je viens vous dire aujourd'hui: Au lieu de subir cette honte et cette misère, voulez vous accepter l'écrin et la perle? voulez vous renverser de son trône du Cai Vitale Michel et devenir doge de Venise?

Le pêcheur fixa sur Zaccharias un regard effaré. Il ne croyait plus qu'à une raillerie ou à un piège, mais il lui semblait être en proie à une hallucination extravagante. Evidemment les personnages qui l'entouraient n'étaient pas des êtres humains, mais des fantômes évoqués par le trouble de ses idées. Les craintes qui le dévoraient, en allumant la fièvre dans ses veines, s'étaient incarnées dans ces mystérieux colporteurs amenés par Azan. Un abîme s'allait pas s'ouvrir sous ses pieds et l'engloutir avec ces démons tentateurs! Il tourna enfin ses yeux vers le Dalmate et lui dit d'une voix éteinte:

— Joannice, dois-je écouter plus longtemps ces magiciens qui s'amusent sans doute de ma crédulité? J'ai besoin d'entendre ta voix pour ne pas croire que je suis dupe d'une illusion.

Le Dalmate s'inclina:

— Vous avez donc oublié, mon maître, que je vous avais promis un sauveur? J'ai tenu ma parole. Ce colporteur peut vous sauver, mais il vous fera ses conditions.

Zaccharias reprit:

— Je te croyais ambitieux, Bartolomeo; mais je vois qu'on ne m'a pas trompé. L'ambitieux doit être souple et froid comme le serpent, il ne se laisse pas les larmes, il ne se laisse pas éblouir par la fortune, il ne se laisse pas abattre par l'adversité. S'il tombe, du fond de sa chute il doit aspirer à l'ascension nouvelle. Il doit se servir même de ses ennemis; il doit tout négliger, oublier, et trahir même ses amis quand il n'en a plus besoin. Rien ne doit l'étonner. Tu n'es donc pas un véritable ambitieux, toi qui t'émeus pour la perte de quelques vaisseaux, toi qui recules contre cette immense l'espoir de remplacer le pouvoir du Vitale Michel et de porter la corne d'or!

— Qui donc êtes vous? s'écria Da Ponte stupéfait de ce hautain langage.

— Je suis l'homme qui te promet la puissance au lieu de la ruine, celui qui te rendra tes vaisseaux capturés et ceux de tes compatriotes, et t'engage à lui obéir, si tu consens à lui vendre ton âme!

Et Zaccharias poussa un grand éclat de rire en remarquant sur le visage bouleversé du marchand les signes d'une superstitieuse frayeur. L'ambitieux croyait sans doute que Satan en personne lui proposait un pacte diabolique.

— Est-ce donc moi qui perds la raison? murmura-t-il.

— Tête faible! oubliez le passé et ne songez qu'à l'avenir. Vous venez d'admirer Venise, étincelante de richesse et radieuse de beauté, bercée sur le sein de la lagune comme un vaisseau magnifique sur la mer calme et lumineuse, mais si vous descendez au fond des cœurs, et vous écoutez les lamentations du peuple de cette république superbe, vous serez effrayé des haines qui couvent sous cette gloire factice. Demain peut-être la tempête éclatera! Le doge et le Sénat, au tiers de leur puissance, et d'indigence, et confiants dans la servilité du peuple, qu'il ont façonné au joug, se réveilleront pâles et tremblants au milieu d'une révolte terrible.

— Et c'est vous, Bartolomeo.

On dépose souvent les conspirations, parce qu'elles sont l'œuvre de la haine, de l'ambition, de la vengeance de quelques hommes froissés dans leur orgueil ou leurs intérêts, et que le peuple reste indifférent à ces guerres de palais, qui ne peuvent lui rapporter qu'un changement de maître. Mais la révolte qui est l'œuvre de tous, fomentée ou chacun jette sa colère comme un tison ardent, la révolte se propage aussi vite que l'incendie et renverse tout sur son passage.

— Mais qui vous garantit que l'heure est venue de cette incendie irrésistible?

Zaccharias tira de la poche de sa tunique de laine grossière un parchemin bleu qu'il tendit au marchand.

— Lisez, répondit il, lisez ce rapport écrit par Azan Joannice, qui est à la fois l'espion du Sénat et le mien. Vous verrez que tous les chefs de corporation ont prêté serment de ne plus obéir aux ordres du doge. Les marchands et les hésitent encore à prendre un parti si décisif, pour les gagner tout à fait à la cause du peuple, il ne nous faut plus qu'un nom dans lequel ils aient entière confiance, qu'un nom assez illustre pour comprimer toutes les ambitions et favoriser tous les suffrages, quand il s'agira, après la victoire, de choisir un doge dans la bourgeoisie ... toute puissante de Venise. Or, ce nom, c'est le tien.

C'est là ce que vous m'offrez, murmura Da Ponte ....

— La mort vaut mieux que la misère et la honte, répliqua sèchement Zaccharias. Mais tu n'as pas l'énergie de ton ambition, Bartolomeo, et je n'insisterai pas davantage. Pourquoi donc as-tu caressé si longtemps dans tes rêves l'espoir de lutter contre les patriciens en te faisant l'ami du peuple? Tu n'es qu'un paon vaniteux, tu n'as pas le noble et indomptable orgueil qui fait conquérir des provinces et qui permet d'aspirer au trône. Tu es dévoré par la soif de la gloire et des honneurs, mais tu n'as pas le courage qui les donne.

Bartolomeo da Ponte releva la tête:

— Il me reste assez de fierté, maître Zaccharias, pour ne pas me laisser insulter. Si j'hésite, ce n'est pas par crainte des dangers à courir; il s'agit en ce moment, non pas de défendre ma patrie, mais de la trahir. Je ne suis pas dupe de vos promesses, et je ne me paie pas d'illusions. Je suis Vénitien avant d'être l'ennemi du Sénat, et je ne veux pas vendre Venise, la ville où je suis né, où je me suis enrichi, où j'ai lutté, où j'ai souffert, quand vous m'offririez tous les trésors de la terre.

— Et qui donc vous parle de vendre Venise? interrompit Zaccharias avec un ton d'impatience qui déguisait mal son inquiétude. Vous avez été sans cesse humilié par les patriciens et je vous offre le moyen de vous venger d'eux. Voilà tout! Vous refusez. Je pars, et trouverai certainement quelque autre riche marchand moins scrupuleux que vous.

Il fit un pas pour s'éloigner, mais Da Ponte l'arrêta par le bras, et d'un ton suppliant:

— Un instant! un instant encore! maître Zaccharias. Ah! si vous m'assuriez que votre proposition ne cache pas un piège, que je ne jouerai pas le rôle de l'Iscariote qui a trahi Jésus, que je ne serai pas maudit et abhoré par ce peuple qui a confiance en moi, je signerais ce parchemin de mon sang.

Le colporteur feignit d'être fort étonné et même offensé des soupçons du marchand.

— A votre tour vous voulez m'outrager par votre indigne méfiance! Je ne comprends rien à vos mystérieuses questions. Expliquez vous plus clairement.

— Eh bien! reprit Bartolomeo en baissant la voix, dites moi que Venise restera libre.

Et il attendit la réponse de Zaccharias avec une profonde anxiété.

Ce dernier sourit astucieusement et répliqua:

— Qui donc oserait lui donner des chaînes quand elle aura pour doge le riche et puissant Bartolomeo da Ponte!... Etes-vous satisfait, maître, et consentez-vous à signer le parchemin?

Le marchand regarda le colporteur avec méfiance.

— Et si Venise était attaquée par les Sarrasins, les Normands ou les croisés, sur quelle armée pourrait-elle compter?

— Sur celle de l'empereur d'Orient, repartit vivement Zaccharias; et afin de donner au nouveau doge un gage de sa sincérité, il consentira volontiers à envoyer une garnison grecque à Venise pour la défendre. S'il le faut, il se déclarera même le protecteur de la République.

— Ah! je comprends tout, maintenant! soupira Da Ponte, accablé, en laissant tomber ses bras inertes le long de son corps. Je suis convaincu les empereurs de Byzance protègent les républiques. Ne dites donc pas, maître Zaccharias, que je serai le doge de Venise. Vous voyez êtes trompé de titre, je serai son geôlier.

Le colporteur se mordit les lèvres, car il s'était trahi par sa précipitation, et la finesse du Vénitien l'avait emporté sur la ruse byzantine; mais, pour réparer sa faute, il se décida à frapper un dernier coup sur le cœur du marchand.

— L'importe au doge du peuple, Bartolomeo, reprit-il, d'avoir un allié puissant, car le peuple est changeant comme la mer, et, du jour au lendemain, il aime à renverser ses idoles. Venise, veuve de ses patriciens, qui seront exilés, transportés à Constantinople, défendrait bien sa liberté contre les Barbares qui envahiraient l'Italie.

Jusqu'à ce jour, elle a su se protéger, avec la croix de saint Marc et l'épée de ses enfants, répliqua Da Ponte tristement.

Avant de m'éloigner, Bartolomeo, je veux faire encore un effort pour te convertir à mon opinion. Je sais que tu aimes ta fille Giovanna plus que toi même. Son sort t'intéresse plus que ta vie et ta fortune, n'est ce pas? Aussi ai-je rêvé pour elle une union digne de la fille d'un doge.

Le marchand, au nom de sa fille, fixa un regard plus pénétrant et inquiet sur Zaccharias.

— Et l'époux que vous me proposez se nomme?...

— Azan Joannice! répondit le colporteur en montrant du geste le Dalmate toujours silencieux et grave.

Da Ponte réprima un mouvement d'indignation.

— Ainsi je livrerai ma fille bien aimée à mon ancien serviteur!

— Non, mais au grand drungaire de la flotte de l'empereur, à l'audacieux Dalmate qui aura été l'entremetteur de ton élection et qui sera nommé protobestiaire après son mariage.

Da Ponte ressentit comme un éblouissement.

— Et qui me garantit cette promesse! demanda-t-il d'une voix brave.

—Mon serment.

—Le serment d'un colporteur! dit ironiquement Bartolomeo.

—Non! murmura Joannice en s'avançant près de lui, car sous ce déguisement se cache Manuel Comnène.

Le marchand, stupéfait, fit deux pas en arrière et crut que les dalles manquaient sous ses pieds. La vanité qui le dominait fit monter ses folles bouffées à son cerveau. Lui, citoyen d'une république, fut émerveillé d'avoir reçu les confidences de ce redoutable despote, de qui dépendaient la vie et la fortune de tant de milliers d'hommes. En un instant, il ressuscita par la pensée cette succession de Césars qui avaient pesé sur le monde, et devant les fortes ou la gloire desquels les peuples s'étaient prosternés comme devant la divinité. Il sentit tous ses membres s'incliner involontairement. Manuel Comnène avait daigné lui parler avec la familiarité d'un égal, il avait daigné lui proposer d'être son complice, il allait lui rendre une fortune énorme, il lui avait promis une élévation prodigieuse, et il donnait son favori pour époux à Giovanna. Quelle magie! quelle tentation! quel rêve! Ah! que maintenant Venise était loin de sa pensée, et comme il portait déjà le deuil de la liberté expirante!

— Le temps marche! dit froidement Manuel. Une heure d'indécision, et le retard peut faire avorter la révolte. Es tu des nôtres, Bartolomeo?

—J'accepte aveuglément toutes les conditions de César, répondit le marchand en s'agenouillant, et je le prie de me pardonner mes hésitations. Je serai le plus soumis et le plus reconnaissant de ses esclaves.

(*A continuer.*)

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au climat du sud, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERI, & Co., seuls propriétaires et fabricants

NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, [Agents pour la vente en gros]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, les bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.

15mars—6m LEEDS & CO.

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1575 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF.

17 aout—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS

de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47........Rue Gravier........47

au coin de la rue Nouv. Levée.

27 avril 67—1 an et 147 rue Water, New York

GIVEN, BROWN & CO,

R. F. GIVEN, D. A. GIVEN, W. G. BROWN, R. E. DUNKERSON,

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 180, Nlle-Orléans

23 juillet—6 m

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65............RUE TOULOUSE............65

Entre Royale et Bourbon

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins et attention à la location des maisons et magasins.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184

13 juin—1 an.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co, Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.

A vendre par PAUL AUGUE & CO., Seuls agents, 20 rue Toulouse.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL........$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités et largeurs, ...

A. BROUSSEAU & Co, rue de Chartres No 1.

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour épicerie,

...caisses GELÉE et PATE de gouyave, 50 sacs CAFÉ de la Havane, 50 sacs CACAO

300,000 CIGARES des meilleures marques.

—Ainsi que—

25 boucauts CHARBON pu vérisé, 1re qualité. En magasin et à vendre par

E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane, 11aout—3m entre Chartres et Vieille-Levée

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite 26 oct—1an

BROOKS, MACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 69.

Nouvelle Orléans,

JAMES M. BROOKS, L. H. LEGAY, HUGH MACDONALD

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeront vingt-cinq pour cent de fret de plus pour tout coton qui ne sera pas retenu par des cercles de fer et parfaitement et complètement recouvert de toile d'emballage.

25 juil—2m C. T. REEDER, secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Ils n'ont rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

21 juillet—3m

Compagnie d'Assurance

DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,836 42

—ACTIF—

Le 30 avril 1867............$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président, HARMON DOANE, Vice-Président, ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Ball,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jas I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh M. Coll,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Camfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. R. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jos D. Blair,	H. H. Ware,

Sam'l Friedlandier.

aout—8 m.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	1re Classe	Entrepont	Pont
St-Thomas	$90 00 or	$46 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	30 00	10 00
Porto Rico	160 00	80 00	35 00
Hayti	140 00	70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	265 63	238 94	133 81
Payta	276 09	248 31	138 05
Lambayeque	295 03	267 30	147 51
Huanchaco	295 03	267 30	147 51
Casma	299 76	271 80	149 88
Huacho	304 49	276 72	157 34
San Jose	295 03	267 30	147 51
Pomenial	295 76	267 30	147 51
Callao	318 70	290 22	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 53	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 98	357 20	192 49
Arica	384 98	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	380 80	204 32
Cobija	408 65	380 80	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 08	211 42
Huasco	422 85	395 08	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	295 97	281 59	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 27	104 07
Punta Arenas	207 06	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	238 50	211 56	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 06
San Jose	254 25	227 25	154 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 76 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $[illegible] or. Passage dans une cabine au pont avant.... 116. Passage d'entrepont....

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucun remboursement ne sera fait si l'on ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 11 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127 rue de la Commune

10 nov—1an

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord.

EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi 21 sep.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 5 oct.
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 7 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $[illegible]

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques d'un voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG—

Les magnifiques steamers en fer:

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack.
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Bardua.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.	

transporteront la malle des Etats Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, ...

Le feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New York—Premières cabines 165 thalers de Prusse, secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont 55 thalers de Prusse.

De Southampton à New York £25, secondes ..., entrepont ...

Du Havre à New York—Premières cabines 500 francs, secondes cabines, 450 francs; entrepont 250 francs.

Fret de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

BAVARIA	1er oct.	4 oct.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.

Prix du passage:

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg.

Première cabine, $150 entrepont, $45 en or.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £2 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 8 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans—WILLIAMS, RUPERTI & CO., 61 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 7 rue ... Boulevard Montmartre. 9aout au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs à aubes et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Depart les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S. S. Co. Depart les jeudis	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C. mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Commt. Nickerson
VIRGO, Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.

26 juin—3m

Pour New-York directement,

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, à 7 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Geo. S. HARTSON, président, No5, Bowling Green, New-York.

1er déc '66—1 an

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vail.
GEO. WASHINGTON	Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes.
GEN MEADE	Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 21 septembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissement pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41

4 mai—1a

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9, à côté du

19nov—1an

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle, Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 186.

9 mars—1an

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi; arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, &c peuvent, en s'adressant aux agents.

SINNOTT & ADAMS, 25 Commercial-Place.

9 sept—1m

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bâteau à vapeur FRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.

SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, No 25.

31 juillet—2 m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bon marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.

7sept

POUR LES ATTAKAPAS.

Le bateau à vapeur, d'un leger tirant d'eau, ANY ONE, capitaine A. Meyner—... partira régulièrement ... la Compagnie du Bayou Sara LAFOURCHE et NINA SIMMES. Il prendra du fret pour St Martinville, la Fausse-Pointe, Pont Breaux, Vermillonville, et tous les points intermédiaires sur le Bayou Plaquemines, ... Pour plus amples renseignements, s'adresser au capitaine A. C. Goddin, agent de la Compagnie des Paquebots du Bayou Sara, ... E. U. RATIER, agent, No 4 Front Levée.

17 sept—6

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Teche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du frêt (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer. T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Bayhi, commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les MERCREDIS à 5 heures du matin, Et SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trozier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les LUNDIS à 5 heures du soir, Et VENDREDIS à 5 heures du matin et va jusqu'au Fisher's store les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9août—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

... M. White partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Cairo Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St. Joseph, Water-Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des charrettes seront ajoutées aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MENAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix de moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Bon nombre de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ torréfié et concentré suivant la fameuse méthode de Chartres, (France) garanti pur et de première qualité.

Commandes livrées dans toutes les parties de la ville.

LECROQ & Cie. Rue des Français, 7.

Dépôts dans tous les quartiers de la ville.

14aout—1m

Dépôt du Sud--Portraits et cadres.

UN choix de Portraits, Gravures et Glaces, — Portraits et Gravures religieux, du Sud, militaires, nationaux, maritimes et fantaisie. Glaces de forme ovale, aux plus bas prix, et aux acheteurs responsables, à crédit. A RAISON D'UNE PIASTRE PAR SEMAINE. Encadrement et dorure de cadres. On demande au magasin un homme expérimenté pour parcourir la ville. Rue Gasquet, No 133, coin Derbigny.

S. M. WHELPLEY, Editeur et importateur.

23 aout—1m

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS

J. V. GOURDAIN,

COURTIER,

Passage de la Bourse, No 16,

entre les rues Douane et Canal, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

5oct—1me NLLE ORLEANS, LNE

Chandières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Rankin, de Liverpool.

A vendre par M. A. de LIZARDI, No 25, rue Carondelet.

soût—1an

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6½ h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur.
6½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8 "	"
9 "	"	9 "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	12½ h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviendront la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

14aout

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$47 65
Decatur	28 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	47 25	Virginia Springs	61 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	53 55
Atlanta	28 50	Washington	54 85
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphie	58 65
Savannah	4 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville et Louisville, Cincinnati, etc; à Chattanooga avec les convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Georgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a qu'un seul ... sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FLOER, Agent général au Sud.

28 juillet—3m

Clarificateur de Sucre, de Jordan.

CETTE machine est simple, parfaite, durable et de prix est modique. ...

...

H. F. HEARTT. No 20 Commercial Place, Nlle Orléans.

Hôtel St-Charles,

Nlle-Orléans Lne, 23 août 1867.

A. M. W. A. Jordan.

...

R. A. STEWART.

Paroisse St-Bernard, Lne.

...

HENRY C. STORY

...

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville No 33.

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, ...

SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

...

A. SCHREIBER, Président pro temp. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans Ville de la Nouvelle-Orléans, le 27 août 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F. E. Dehonde,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. E. Coleman,
Charles Roman,	Jas. Toilock,
J. F. Schroeder,	R. Laplace,
Alfred Dubois,	W. C. C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de prix et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se font assurer.

PLACIDE FORSTALL, Président. N. AUGUSTIN Secrétaire.

29aout—1m

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année.	$396,093 01	
Primes de mer dans l'année	160 885 66	
Primes de rivières dans l'année.	284,577 35	
Total	$841,556 02	
Total net des primes		$756,734 54
Payé: Pertes par l'incendie	$110 488 48	
Pertes sur mer	124,592 47	
Pertes sur les rivières	287,957 02	
Taxes	33,660 44	
Payé: Profits et pertes, réassurances, ...	151,921 29	—708,839 70
Bénéfice net		$48,294 83

...

THOMAS A. ADAMS, Président, HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867. G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'octobre prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président. SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewitt,
C. T. Buddecke,	William Edwards,
Samuel B. Newman,	A. G. Ober,
James I. Hanna,	J. Norman Jackson,
John Watt,	A. Thomson

23 mai—

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2

7mai—1an

VENTES JUDICIAIRES.

LOUIS MESTIER vs CHARLES KAMMARAR.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,[illegible] — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt et un de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une boulangerie située au No 281, rue de la Vieille-Levée, entre celles des Ursulines et de l'Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite boulangerie sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et de gardiennage, s'élevant à la somme de $60 00 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 sept—10 13 16 19 21

Charles Donnelly vs H. S. Fulkerson et la Compagnie dite New Orleans Manufacturing and Building Company.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 23,860—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, vingt-un septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq cent dix [510] actions de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing and Building Company," lesdites actions ayant été transférées par H. S. Fulkerson à ladite Compagnie, vers le 25 mai 1867.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 sept—10 13 16 18 21

FRANCOIS LACROIX vs J. P. KLAIBER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,387. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dergenois, Banks et Broad, désignés par les numéros Treize et Quatorze, d'après un plan dressé par F. N. Tourné architecte, en date du 15 février 1860 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, sous le No 45.

Lesdits terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds sept lignes et un tiers de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Treize f rme l'angle des rues Palmyre et Dergenois.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. L'acquéreur assumera le paiement de trois billets payables respectivement le 24 mars des années 1868, 1869 et 1870 chacun de la somme de quatre-vingt-une piastres [$81] avec intérêt au taux de six pour cent l'an, à compter du 24 mars 1866, jusqu'à l'échéance et après cette époque au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 août—29 sept 8 14 21

J. R. PIKE vs M. KERWIN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,016—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt et un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Ste. Marie et St. André désigné par le numéro Six, d'après un plan dressé par C. A. Hedin et devant arpenteur, daté du 12 avril 1852 et déposé en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 80, au Livre de plans No 2.

Le dit terrain mesure vingt neuf pieds six lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Isabelle Meinfield suivant acte au rapport de John F. Coffey et par vente publique en date du 28 février 1855, dûment enregistré au bureau des Aliénations de cette ville, au Livre No 66, f. 682.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29 sept 8 14 21

CHARLES BARTINE vs THOMAS K. PORTER

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 651—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt et un de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi vis à vis de cette ville, dans la partie du terrain connue sous le nom de la propriété de la Compagnie du Magasin d'Entrepôt de Brooklyn, désignés par les numéros CINQ, SIX, SEPT et HUIT de l'îlet QUATORZE, lequel est borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Eliza et Flora, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant arpenteur daté du 7 mars 1860 et déposé pour être en l'étude d'Andrew Heron Jr. notaire.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thompson Traver, suivant acte au rapport de James Graham notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—29 sept 8 14 21

FRANK MALLERICH vs FRANK BORGE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23 512—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Champs Elysées, Casa Calvo et des Français, désignés par les numéros Sept et Trois d'après un plan déposé sous le No 3 ... en l'étude de O. E. Goffé notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, mesure américaine, conformément au d t plan, chacun trente pieds deux pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur ... de la rue de ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit ...

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11sept—17 21 25 29

Succession de feu ALBERT CONVERSE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28 ... En vertu d'un ordre de vente rendu ... à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 26 septembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal, et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Treize arpents de terre en superficie, situés à Arcole, dans la Paroisse de Ste Hélène, en cet Etat, faisant face à Grand Chemin de Jackson bornés à droite par le terrain du ... et à gauche par les terres ...

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit ...

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du Shérif et du Greffier, ... ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13sept—17 21 25 29

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 15,247 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St Joseph, Julia et les Magazins, désigné par le numéro 12, d'après un plan dressé par Pilié voyer, le 29 d'avril 1842 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ vingt-cinq pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue du Camp, sur environ cent-cinquante pieds six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout, plus ou moins, mesure américaine et est borné dans le fond par une allée commune conduisant à la rue St-Joseph, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 août—31; sept 8 16 23

D. S. DEWEES vs les héritiers d'ELISHA CROCKER. Jugement en recouvrement.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,017—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-neuf d'octobre 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o — Deux terrains désignés par les numéros Deux et Douze (2 et 12) et la moitié des terrains désignés par les numéros Trois et Onze (3 et 11) dans l'îlet de terre borné par les rues des Magasins, Foucher, Lafayette et Girod.

Les dits terrains mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue des Magasins, vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur cent soixante-treize pieds de profondeur.

Et un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro ..., mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Foucher sur cent soixante-quinze pieds de profondeur sur la ligne ... d'un côté et cent soixante-quatorze pieds six pouces et 4/5 de l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 sept—17 26 oct 4 11 19

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feu OLE ANDERSON, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 28,729—En vertu d'un jugement rendu le 10 de septembre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, à neuf d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Seize de l'îlet numéro Quatre, compris entre les rues d'Enghein, du Port, Casa-Calvo et Moreau, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 de février 1835, mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Casa-Calvo, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison cottage ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, et une chambre dans l'attique, une maisonnette contenant une chambre, deux cuisines, lieux d'aisance, cour briquetée, &c. &c.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt Ole Anderson en avait faite de Francisco Guttar, suivant acte au rapport de Félix Percy, ci-devant notaire public en cette ville en date du 13 janvier 1856.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15sept—15,17,26,4,11,19.

Succession de CYPRIEN BOGAIN—No 29 631.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Arthur Hébert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Cyprien Bogain, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

17sept—22 26

Succession de ELEONORE BUCKHEUSER, épouse de CHARLES PARIS—No 20,028.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas Hodgson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Eléonore Buckheuser, épouse de Charles Paris, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

17sept—22 26

VENTES JUDICIAIRES.

F. ZURSCHMEDDEN vs C. HAUSCHILD. (Dite Christian Hauschild.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-un d'octobre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés au Nouveau Faubourg Washington de la ... bord de la Presse à coton, désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci devant voyer, le 17 d'avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, par acte en date du 4 mai de la même année, par les numéros NEUF et DIX de l'îlet numéro Neuf. Les dits terrains mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue de la Presse à Coton, entre les rues des Bons Enfants et Morales, sur cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis B. Roy & Chazel Thomas, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1844.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 sept—20,29—oct 6,12,21.

AVIS JUDICIAIRES.

J. W. Champlin et George Buckingham contre leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co. —No 19,268.

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dans cette affaire, la Cour ayant accepté la cession de biens faite par J. W. Champlin et George Buckingham, individuellement et comme associés, de la ci-devant maison de commerce de J. W. Champlin & Co, en profit des créanciers desdits insolvables, et ayant suspendu toutes procédures contre leurs personnes et leurs biens jusqu'à ce qu'une assemblée de leurs créanciers pût avoir lieu, et cette assemblée qui devait être convoquée pardevant Thomas J. Beck, Sr., notaire de cette ville, n'ayant pas eu lieu à la date du dit notaire—

Avis est donné aux créanciers des dits insolvables et à M. W. H. Rogers, avocat chargé de représenter les créanciers absents, qu'une assemblée aura lieu pardevant Thomas J. Beck Jr, notaire public, le SAMEDI, 21 septembre 1867, à 10 heures du matin, dans le but indiqué dans l'ordre lancé, le 5 janvier 1867 et convoquant les créanciers.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier de la 6me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

F. J. LAIZER, Député-Greffier.

21 août—21, 28—sept 4, 11, 21.

Succession de Mrs. J. H. GOWEN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

21 sept—26 30

Succession de JOSEPH OGERGEN—No 29,732

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

21 sept—26 30

Succession de GEORGE WELLING—No 29,674.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans. Attendu que Jos. M. Winslow a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu George Welling décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

21 sept—26 30

Succession de ALLOYS KOPS—No 29,651

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James Trempey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Aloys Kops décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

21 sept—26 30

Succession de Mme MARY ANN CROLY, veuve en premières noces de Joseph Benson—No 29,6[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Scott a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire à la succession de feue Mme Mary Ann Croly, veuve en premières noces de Joseph Benson, décédée. ...

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

12 sept—17 21

Succession de DAVID THORNER—No 29,662

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu David Thorner décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

12 sept—17 21

Succession de JOHN H. SUTTON—No 29,6[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Kate C. Sutton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John H. Sutton décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

12 sept—17 21

Succession de MARGARITE KARMAN—No 29,6[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Margarite Karman, décédée intestat: ...

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

Succession de MAX et BERTHA WOLLENBERG—No 29,644.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux successions vacantes des dits Max et Bertha Wollenberg, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de W. W. WRIGHT—No 29,640.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward H. Hurt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu W. W. Wright, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de HENRY M. TAYLOR—No 29,622.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que S. D. M... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henry M. Taylor, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de JOSEPH O. ABBOTT—No 29,611

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph O. Abbott décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

Succession de FREDERICK CLEMENTS—No 29,621

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John A. Parker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Frederick Clements, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

Succession de DAVID W. ASHBRIDGE—No 29,6[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Sarah N. Ashbridge a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu David W. Ashbridge décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de HENRI MILON—No 29,624.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que G. H. Hermann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henri Milon, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

15 sept—19 21

Succession de LUKE DOYLE.—No 29,615

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que M. P. de Avila a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Luke Doyle, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

15 sept—18 22

Succession de BERTRAND TROUILLET—No 29,618

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Bertrand Saux a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Bertrand Trouillet décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'ROCKE, Greffier

14 sept—18 22

Succession de ANNA HEID, épouse de Henry Mohr

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

14 sept—18 22

Succession de FAUSTINO VELASCO—No 29,630.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. H. Monsseaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Faustino Velasco, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

17sept—22 26

Succession de JAMES S. MAPLES—No 29,640.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Benjamin Frelich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James S. Maples, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquel les il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier

19sept—24 28

Succession de LOUIS RONFORT dit D'ESTOUVILLE No 29,633.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Catherine Gros, tutrice, &c, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis Ronfort dit D'Estouville, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

19sept—24 28

Succession de JOHN J. LANE.—No 29,620.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que P. G. Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John J. Lane, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

14 sept—18 22

Succession de FRANCES CHAPMAN, épouse de L. D. Hillermen.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Felix Larue a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Frances Chapman, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

14 sept—18 22

Succession de L. R. D'ESTOUVILLE—No 29,633.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Petit, J. Rigamer et E. Carraine ont chacun présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis R. D'Estouville, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

17sept—22 26

Cerises, Vin rouge. Bouteilles vides.

EN débarquement du navire Logan, de Bordeaux:

1000 CAISSES CERISES A L'EAU DE-VIE, 1,000 caisses VIN ROUGE, F. MONTANT, 130 barriques de do. 60 caisses de 200 BOUTEILLES VIDES chaque. A vendre par

AUG. COUTURIÉ & CO, 37, Rue de la Vieille Levée.

21aout—15

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

VENTE DE SYNDIC.

A. Leblanc et Lauve & Leblanc vs leurs créanciers.

Par FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de vente No 36 rue Bienville.

MERCREDI 2 octobre 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Charles Leaumont, Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant en l'absence de l'Hon. E. T. Fellowes, Juge de la Troisième Cour, les billets, obligations, &c, dont description suit—

Nos.	Tireurs.	Date.	Echéances.	Montant.
219	W. & D. Urquhart,	Mars 11 62	Octobre 15 18 1867	$ 338 46
229	Geo. Walles,	" 24 62	Avril 1 4 1863	3,395 60
231	Geo. Walles,	" 24 62	" 1 4 1863	3,395 60
232	Geo. Walles.	" 24 62	" 1 4 1863	3,395 60
264	E. T. Cropper,	Jan. 21 63	Jan. 18 21 1864	3,000 00
265	E. T. Cropper,	" 21 63	Février 18 21 1864	3,000 00
266	E. T. Cropper,	" 21 63	Mars 18 21 1864	3,511 00
268	J. B. Breaux,	Mars 14 63	" 11 14 1864	1 799 00
273	Joseph Henry,	" 12 64	" 12 15 1865	186 39
	5 actions du Southern Shoe Manufacturing Company			$ 500 00
	Billet P. P. Sugg,	Jan. 1 61	Jan. 1 4 1862	1,869 50
	Billet P. P. Sugg,	" 16 61	16 18 1862	1,431 00—$3,300 50

Les deux billets de P. P. Sugg acceptés par F. Bertoulin.

Billets en possession de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

202	E. Comeaux,	Fév. 12 62	Février 15 18 1861	$3,000 00
211	N. Cropper,	" 12 62	" 15 18 1863	3,000 00
209	L. Hebert & Co,	" 11 62	" 11 14 1863	3,000 00
207	J. B. Breaux,	Avril 11 63	Avril 9 11 1864	2,286 00
159	J. A. Sigur,	Jan. 18 62	Janvier 18 21 1863	2,300 00
230	Geo. Walles,	Mars 21 62	Avril 1 4 1863	2,395 60
211	Louis Hebert,	Avril 16 62	" 16 19 1863	2,290 55
219	Veuve E. Lauve,	" 16 62	" 16 24 1863	3,000 00

Billets en possession de la Banque de la Louisiane.

260	Veuve E. Lauve,	Jan. 16 63	Janvier 16 19 1864	$3,500 00
261	Alf Oreand,	Fév. 18 63	Février 18 21 1864	4,000 00
262	N. Cropper,	Mars 2 63	Mars 2 5 1864	4,000 00
263	L. Hebert & Co,	Avril 14 16	Avril 14 17 1864	4,000 00
257	J. A. Sigur,	Nov. 12 62	Mars 1 4 1864	4,250 00

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 20 sept

PAR FORSTALL & SPEAR.

Succession de Martine Père Joseph

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans No 29,525.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle de vente 36 rue Bienville.

MERCREDI, 9 oct 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 août 1867, la propriété ci-après décrite, et appartenant à la susdite succession—

Un lot de terre dans le nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, mesurant ... pieds de face à la rue Urquhart du lot No 151 de l'îlet N. 21 ayant, mesure française, 15 pieds de face à la rue Français sur 120 pieds de profondeur. Ensemble la bâtisse en bois qui se trouve dessus, ayant trois chambres, etc.

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente y compris les timbres etc. aux frais des acquéreurs pardevant A. Doriocourt, notaire public.

7 sept—14, 21—1 8 oct

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au Pair.

Grande Vente de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux

PAR HOLZ, BLOHM & Co. JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI 21 courant à 10 heures du matin dans leur salle de vente, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu,

SANS RÉSERVE,

800 lots de marchandises sèches bien assorties et de saison,

200 ... d'habillements de saison,

427 douz chapeaux pour hommes et pour jeunes gens

Conditions comptant: la moitié en billets de la ville et le reste en billets du Trésor des Etats Unis.

21 sept

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambon, beurre, mélasse, savon, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, Bureau No 43 rue Gravier. Il sera vendu MARDI ... septembre à 11 heures A. M. dans le magasin No ... rue Gravier: ... jambons, beurre, savon, mélasse, ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR J. B. CROZAT.

Vente sans réserve.

Marchandises sèches, Habillements, Porcelaines, Malles, &c.

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau encoignure St Louis et Chartres.

IL sera vendu samedi 21 septembre à 10 heures, à son magasin, encoignure Chartres et St Louis—Marchandises sèches, habillements, porcelaines, malles, &c.

Conditions—Comptant en billets de ville.

21 sept.

PAR O. VALETON.

Vin rouge en barriques!

Vin rouge en barriques!

PAR O. VALETON, encanteur

SAMEDI 21 septembre à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin de la Douane, rue Toulouse entre Lafayette et Chartres:

... barriques vin rouge.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Vin rouge en barriques. Vin rouge en barriques

PAR O. VALETON, Encanteur

LUNDI 23 septembre 1867, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin de la Douane No ... rue Toulouse entre Chartres et Levée ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrain rue Tchoupitoulas.

Succession d'Anna Maria Helper, épouse décédée de George H. Guy—No 27,741—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.

Bureau No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI 5 octobre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, ... la propriété ci-après décrite, dépendant de la susdite succession:

Un lot de terre désigné par le No. 6 de l'îlet No. 16 ... Ledit terrain mesure ... pieds de face à la rue Tchoupitoulas ...

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Coffey notaire.

31 août—3 14 22 oct 5

PAR G. DE FERIET.

Succession d'Auguste Neimann—No 29,565.

Meubles. Meubles. Meubles.

Vins, Eaux de vie, Liqueurs, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 2 octobre 1867 à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Gallatin et Hôpital, Deuxième District, il sera vendu, en bloc, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 16 septembre 1867, les meubles et effets suivants, appartenant à la dite succession

Le contenu d'une pension consistant principalement en ...

Conditions—Comptant en monnaie courante des Etats Unis.

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.

Succession de Jos. S. Bell.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI 23 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du ... 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville Ledit terrain est désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Levée, Victoire, Enghien et Eugène, ...

Conditions — La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de procès l'acquéreur devra payer 5 pour cent commission d'avocat sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 août—22, 29 sept 14, 17, 23 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.—SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concernent salut:—Attendu que Isaac Goldstein ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, ou la dite vente fut enregistrée le deux août de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires", approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le vingtième jour de juillet de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 29me jour de janvier 1866, dans l'affaire O'Talamon Dessommes & Co. vs R. W. Estlin, R. Y. Black & Henry Thornhill — No 17,366 du docket de cette Cour, à laquelle vente il s'est rendu acquéreur du prix de $2,500 00.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de l'Union, Carondelet et Perdido, et désigné par la lettre D, suivant ce qui annexé à un acte au rapport de T. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1856.

Ledit terrain mesure trente pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue de l'Union, cent quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne latérale, du côté de la rue Baronne limitrophe au terrain de ..., ... pieds de face ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y existant, consistant en un magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, portant le No 47 aujourd'hui No 49 sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Walter G. Robinson, par acte au rapport dudit notaire Guyol, en date du 12 d'octobre 1859.

Témoin L'Honorable Guy Duplantier, Juge de ladite Cour, 29 août 1867. WM. WOELPER, Greffier.

30 aout—sept 10,20,30

JOSEPH H. STOCKLEY contre ses Créanciers et ceux de STOCKLEY & DELAVALLADE.—No 18,206.

SIXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les mains du Syndic distribués conformément audit tableau

Par ordre de la Cour. F. J. LAIZER, Député-Greffier.

14 sept—14,19,23

Wm J. BROOKS vs. FRANCH BECHLER—No 2,888

TROISIEME JUSTICE DE PAIX.—Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, 3me Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le SAMEDI 28 septembre 1867, à 11 heures, au No 35 rue Roman près St-Louis, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—

UN LOT DE MEUBLES,

saisi dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi le même jour—

A UNE HEURE P. M., en vertu du même writ, à l'angle des rues Tchoupitoulas et St James—

50 pieds tuyaux de gaz,

2 doubles becs,

3 robinets cuivre d'au moins un pied de long.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. ARTHUR LANGE, Constable.

18 sept—24, 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

VENTE RENVOYÉE.

Vente pour cause de départ, d'un grand stock d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Vermouth, Sardines, Huile d'olives, &c, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ.

MERCREDI le 25 septembre 1867, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin des importateurs MM. Piaggio frères, No 63 rue Vieille-Levée, sans réserve les articles suivants:

35 fûts eaux-de-vie françaises,

300 barriques vin rouge, Bordeaux et Marseille,

4617 caisses do. de Bordeaux, ...

300 ... de différentes marques

117 quarts de pipes madère, sherry et porto, ...

600 caisses cerises à l'eau-de-vie

70 ... vermouth Noilly Pratt & Co, &c,

260 ... sardines en quarts et demi-boîtes,

200 paniers et caisses huile d'olives, grandes et demi-bouteilles, ... whisky, ...

Aussi, ...

Les catalogues avec les détails et les conditions seront prêts trois jours avant la vente. 19sept

PAR D. E. MORPHY.

Café et Sucre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur. Il sera vendu ... septembre 1867, à ... heures ... au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra—

... sacs café R...

... boucauts sucre ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Haches! Haches! Haches!

PAR D. E. MORPHY encanteur.

IL sera vendu samedi 21 septembre 1867 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—... haches ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT

Goëlette neuve et fine voilière "AMELIA"

Par S. GUINAULT, encanteur

Bureau rue Passage de la Bourse ...

MARDI 24 septembre 1867 à ... heures du matin, ... sera vendu ... la goëlette Amelia ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente pour cause de mauvaise santé.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT encanteur

Bureau rue Passage de la Bourse.

MARDI 24 septembre, ... heures du matin, ... au coin du chemin de Gentilly et de la rue Laharpe—

La vacherie de ... District, ...

... vaches ...

1 cheval, ...

1 charrette ...

Les ... vendues au comptant ...

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps.

VACHES,

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, 6 rue ... et Passage de la Bourse.

Vente pour liquidation

SAMEDI 21 septembre ... à 11 heures du matin, ... seront vendues ...

... vaches laitières,

1 cheval,

1 charrette à lait.

Les ... conditions ...

VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau encoignure Conti et Passage de la Bourse.

LUNDI 23 septembre 1867, il sera vendu ... heures du matin, rue Marigny près de l'Hôpital Lopez, ... résidence de ... Heinard, ...

12 vaches laitières,

1 taureau,

1 cheval,

1 charrette à lait.

Conditions—Jusqu'à ... comptant, et au-dessus ... crédit en billets endossés ...

VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

F. BUCKINGHAM, encanteur.

MERCREDI 25 septembre 1867 il sera vendu, à 11 heures du matin, ... au coin du Canal Carondelet ... de la rue ... les vaches d'Auguste Berthe ...

... belles vaches laitières ...

Conditions ... comptant ...

Succession de Pierre et Auguste Blaigé

PAR S. GUINAULT, encanteur,

SAMEDI 2 septembre 1867, il sera vendu ... dans l'enceinte de la ... Levée ... vins de ... propriétés ...

... en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... septembre 1867.

...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Billet à ordre.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bureau, No 26 rue Carondelet.

IL sera vendu ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et Douane ... un ordre de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, et pour compte de qui il appartiendra—

Un billet ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 sept—21

Succession de François Tisapherne Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bureau No 26 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Casabat, juge de la Seconde Cour de District Judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juillet 1867 ... de la dite Cour, ... à la succession de François Tisapherne Boutté, située à Barataria, paroisse Jefferson.

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha s'étendant sur toute la profondeur de ... jusqu'au lac Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété de messieurs Dronet frères. A la distance de trente arpents de la rivière Ouacha, la dite terre reprend sa première largeur qui est d'environ cinq arpents s'étendant sur toute le reste de la profondeur jusqu'au lac Ouacha, cette profondeur est d'à peu près six milles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois non achevée, contenant sept chambres, galerie devant, etc.

TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets de l'acquéreur, divisés par coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, payables à la Banque des Citoyens et portant 8 pour cent d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets

Acte de vente pardevant O. Dugué notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis.

24 août—31—7 26 septembre

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, NLLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, NO. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$281,338 20	
Sur les risques de mer	43,106 68	
Sur les risques de rivières	285,834 48	
	$658,481 44	
Risques non expirés le 31 déc.	65,343 00	
		$722,824 44
A déduire:		
Risques non expirés le 31 déc. '66	66,885 00	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,597 16	
		71,482 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$651,342 28
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'inc.	$66,277 15	
Sur les risques de mer	49 518 49	
Sur les risques de riv.	208,121 68—323,918 33	
Réassurances	4,267 90	
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes	103,399 61	
Montant réservé pour pertes non réglées	60,000 00	
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins	89,997 63	
		586,585 45
Bénéfice net		$64,756 83
Montant net des primes		$471,342 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		342,008 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$129,33[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à	$430,390 00	
Placé en actions de banques et du gaz	173,061 00	
Prêté sur gage	39,590 00	
Prêté sur hypothèque	30,000 00	
Effets	26,209 05	
Primes dues et en voie de perfection	41,082 61	
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,105 00	
Ponts n'ayant pas cours	5,790 00	
En caisse	276,845 92	
		$1,036,733 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie

THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867. C. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de rembourser à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1858. Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président. JOHN G. GAINES, Vice-président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	B Bisoce,
J H Stauffer,	J B Bree,
Henry Renshaw,	Thos. A James,
Thomas Sloo,	J C Barelli.

16jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

HABILLEMENTS HABILLEMENTS.

Malles, Valises, Marchandises sèches et parapluies.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Un lot d'habillements tels que habillements en tweed, draps cassinettes, ... bonnets, ...

—Et—

150 paires de malles et de valises;

—Egalement—

50 douzaines parapluies de coton.

—Et—

100 lots de marchandises sèches assorties.

— A Midi précis —

Popelines, Indiennes, satinets, etc., avariés. 21sept

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Succession de Sigmund Adler.

Fonds et Installations du Magasin de Marchandises sèches de Levy & Adler, No 164 de la rue du Canal.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

S. S. ZALESKER encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 78.

IL sera vendu, Mardi, 24 septembre 1867 à 11 heures du matin au magasin No 164 de la rue du Canal en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans portant le No 29,597 et daté du ... septembre 1867, pour compte de ...

Le fonds et les installations dudit magasin, comprenant un assortiment général de marchandises étrangères et du pays, etc.

Conditions de la vente

Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à trois et six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du liquidateur et de l'administrateur de la dite succession.

11 sept—14 17 21 24

Meubles. Meubles.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

S. S. ZALESKER, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 26 du courant à 11 heures, et demi de l'après-midi, au No ... de la rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne le contenu de ladite maison, consistant en—

Buffets, ... meubles de ... bois de chambre, ... salle à manger et de chambre à coucher, ... rideaux, ustensiles de cuisine, etc.

EGALEMENT

Un beau piano droit, en bois de rose.

Le tout sera vendu sans réserve pour cause de départ.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 sept

PAR A. FEIBER.

Succession de Mme C. Strauch—No 29,559

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans A l'encan

PAR A. FEIBER

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu ... heures au No 26 de la rue ... entre ... et ..., en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... septembre ... No 29,559 ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 sept

PAR E. ROGER & CO.

Coutellerie et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO.

H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI ... septembre ... au No 47 rue de la Vieille Levée ...

Un ... d'assortiment de coutellerie et sacs de voyage.

Conditions—Comptant. 21 sept

400 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 30 Malles Bottes et Congress cousus

Par E. ROGER & CO.

H. SAMORY, encanteur

SAMEDI 21 septembre ... à ... heures ... au No 47 rue ... Levée ...

400 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment de ... pour hommes, ... dames, ... enfants ...

Aussi,

30 malles bottes et congress cousus.

Conditions—Comptant. 20 sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, tapis, miroirs gravures, etc.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu ... à ... heures ... au No ... rue ... les meubles ...

...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu ... septembre ... à ... heures ... à la salle d'encan, No ... de la rue ...

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, ... tables, ... tapis, miroirs, ... gravures, ... etc.—le contenu de ...

— EGALEMENT —

Une grande facture de ... cottage, ... 21 sept

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi 21 septembre à 11 heures du matin aux écuries de ...

Elégants Chevaux appareillés

do do de monture.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. MONTGOMERY encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente daté du 3 juillet 1867, et en vertu d'un ordre de ... de l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans ... dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, ... il sera vendu le SAMEDI, ... septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane ... la propriété ci-après désignée:

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... et avantages qui en dépendent, situé dans ... District de cette ville ... l'îlet compris entre ... rues Commune, Camp, Magasins, ... Canal, ...

Conditions—L'acquéreur assumera —

... L'hypothèque accordée par Henry Hart ...

... 4o—L'hypothèque accordée par Thos. P. May ... Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867, ...

Pour le reste, ... comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail à Drevin Brooks Co, ...

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ... notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété dans la rue de la Douane entre ... et ...

Succession de Mme C. MARCHAND.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 33

SAMEDI, 5 octobre 1867 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable ... Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... septembre 1867 la propriété ... après décrite:

Un terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, ... situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet ... compris entre les rues ... Douane, ... désigné par le No ... sur un plan dressé par J. Pilié voyer, ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ... notaire public aux frais de l'acquéreur. 14 sept—19 26—12 oct

CONSULAT DE FRANCE.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès on d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	I
Bellevue Louis	Ibos Pierre
Ballonque François	L
Billo Bernard	Lustig F. Muie
Bunes Joseph	L...
Bayle Jean	Lesca Pierre Louis
C	M
Cary J B	Mendrefain Prosper
Coudert Jean Pierre Philippe	Marzeviur Philippe
Cajus, née Catoire	Montaut Auguste
Corget Leon	Mariane John
D	Marsaa Auguste
Defrance, née Gehéreuse	Muner et Piaget
Egalité Brun	Mauvezie Jean
Dieu Jacques	Mares Paul
Dejeau Jean Marie	P
Deffray Clement	Pedaux, les héritiers
Dumail Jean Marie	Palarcea Madeleine, Mlle
Dongrate François	Poisson Philippe
Dumort Jeanne Marie	Petit Eugène, cordonnier
De Bruéys Henri	Pérez Auguste
Dupont Constance, née Louis	R
Daujean (les frères)	Ringe, née Louise Avigni
Dupasseur Edouard	Raboudin Charles
De Lavaudie Charles	Rey Baptiste
Dreux (la famille)	Rousset née Reuget
Doche Anna Mde	S
F	Seimy les époux
Ferrère Gustave	Sire Jean Honoré
G	Sellier Joseph
Greaux Hyacinthe	Silvy Louis
Guyol Théodore	Simon Jacques
H	T
Huet Alexandre	Trisceu Henry & Co
Hentres François Victor	Z
	Zober Eugène

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

3 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie par ces présentes que le 11 septembre 1867 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants, savoir: No. 21,7[illegible] Euphrosine Dumontier, femme de Victor Eugène Dubois, contre son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Euphrosine Dumontier, femme de Victor Eugène Dubois, contre le dit Victor Eugène Dubois, défendeur son mari, décrétant une séparation de corps et de biens entre les parties et que la communauté existant entre eux soit dissoute. Il est de plus adjugé et décrété que la demanderesse soit légalement propriétaire et seule administratrice de ses biens, sans l'autorisation du défendeur, et il est de plus adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse contre le défendeur pour le montant de ses reprises ... et avec intérêts et frais du procès.

Jugement signé le 13 septembre 1867.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 13 septembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept.

15sept—15,30oct F. J. LAIZER, Député Greffier.